

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MAI 2014**

**Délibération n° D-2014-203**

Subvention pour jumelage coopération et relations  
internationales à L'ANJCA -  
Reversement de la subvention du SGAR dans le cadre du  
programme de développement pluriannuel des villes  
d'ATAKPAME (TOGO) et COVE (BENIN)

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20/05/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 02/06/2014

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

**Direction des Relations extérieures**

**Subvention pour jumelage coopération et relations internationales à L'ANJCA -  
Reversement de la subvention du SGAR dans le cadre du programme de développement pluriannuel des villes d'ATAKPAME (TOGO) et COVE (BENIN)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de NIORT confie la réalisation des projets de développement sur ATAKPAME au TOGO et COVE au BENIN à l'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec COVE et ATAKPAME (ANJCA).

Au titre de l'année 2014, il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention de 26 000,00 € avec cette association Niortaise pour le Jumelage et des actions de coopération en faveur des villes d'ATAKPAME et de COVE pour la mise en œuvre des projets programmés.

Par ailleurs, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé pour la période 2013-2015 une subvention de 20 000 € à la Ville de NIORT, responsable de la coordination et de la mise en œuvre du programme de développement pluriannuel des villes d'ATAKPAME et de COVE.

La Ville de NIORT est chargée de recevoir les participations publiques ou privées et d'assurer le versement à la structure partenaire ci-dessus, il convient donc d'établir une convention spécifique pour le reversement de cette subvention.

Les crédits sont inscrits au Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'ANJCA portant attribution d'une subvention d'un montant de 26000 € pour l'année 2014 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir pour la période 2013-2015, la subvention du SGAR, d'un montant de 20 000 € ;
- approuver la convention avec l'ANJCA en vue du reversement à l'association de la subvention accordée par le SGAR ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO